

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE : N°

RUE :

LOCALITÉ :

CODE POSTAL :

NÉ(E) LE :

LIEU :

TÉLÉPHONE :

ÉCOLE OU UNIVERSITÉ (EN FRANCE) :

.....

E-MAIL :

PAYS DE DESTINATION

ADRESSE :

.....

ACTIVITÉS :

.....

DURÉE DE LA GARANTIE DEMANDÉE MOIS

A COMPTER DU

PERSONNE À CONTACTER EN FRANCE

si nous avons un message à vous transmettre

.....

.....

Je règle la cotisation correspondante soit :

Jusqu'à 3 mois : 70 €

de 3 à 6 mois : 110 €

de 6 à 9 mois : 130 €

de 9 à 12 mois : 160 €

Fait le :

SIGNATURE

(précédée de la mention Lu et Approuvé)



C. G. E. A.

CENTRE DE GESTION ETUDIANT ASSISTANCE

37, Rue des Murlins - B.P. 1845

45008 ORLÉANS Cedex

Tél. : 33 (0)2.38.65.44.56

Fax : 33 (0)2.38.62.90.93

e mail : contact@expat-care.com

web : www.expats-care.com

ETUDIANT ASSISTANCE AUSTRALIE

Certifié Visas "Vacances/Travail"



PROGRAMME INTERNATIONAL D'ASSISTANCE

et de frais médicaux pour les étudiants



C. G. E. A.

SARL CGEA - RCS B 401 813 746 - BBV Imp. : 02 38 84 16 00

ASSURANCE VOYAGE ET EXPATRIATION

QUELLES SONT LES GARANTIES ?

FRAIS MÉDICAUX HORS HOSPITALISATION OU EN CONSULTATION EN HOPITAL.

Nous intervenons en complément des remboursements de l'O.S.H.C et dans la limite du tarif conventionné Australien.

FRAIS MÉDICAUX EN CAS D'HOSPITALISATION.

Nous intervenons en complément des remboursements de l'O.S.H.C. et dans la limite du tarif conventionné Australien avec un plafond de 450 000 € par sinistre.

NOTRE GARANTIE INTERVIENT EN COMPLÉMENT DES REMBOURSEMENTS DE L'O.S.H.C.* ET DANS LA LIMITE DU TARIF CONVENTIONNÉ AUSTRALIEN.

ASSISTANCE MÉDICALE ET RAPATRIEMENT. Monde entier

En cas d'accident et/ou maladie, vous avez toujours à votre disposition un centre d'assistance dans la zone géographique de votre résidence prêt à vous aider pour faciliter les formalités.

De plus ce centre prend en charge et met en œuvre :

- le transport au centre médical ;
- le rapatriement sanitaire ;
- le rapatriement du corps en cas de décès ;
- la mise à disposition de médicaments introuvables sur place ;
- la mise à disposition d'un billet d'avion pour un proche en cas d'hospitalisation en soins intensifs ;
- prise en charge des frais de séjour, à concurrence d'un maximum de 50 € par jour, sans pouvoir dépasser 500 € ;
- la prise en charge des frais d'obsèques **10 000 €**
- prise en charge des frais de voyage aller-retour à la suite du décès d'un proche parent de l'assuré (père, mère, frère et sœur).

ASSISTANCE JURIDIQUE. Monde entier

- Transmission de messages urgents ;
- Avance de la caution pénale à concurrence de **10 000 €**
- Prise en charge d'honoraires d'avocat pour assurer votre défense jusqu'à **5 000 €**

ASSURANCE DE VOTRE RESPONSABILITÉ CIVILE. Monde entier

- Tous dommages confondus **4 600 000 €** par sinistre limité à 750 000 € aux USA/CANADA

dont :

- Dommages matériels **300 000 €** par sinistre
Franchise par sinistre : 80 €
- Dommages immatériels consécutifs **15 000 €** par sinistre
Franchise par sinistre : 380 €

ASSURANCE INDIVIDUELLE EN CAS D'ACCIDENT. Monde entier

(* OVERSEAS STUDENT HEALTH COVER)

- Capital en cas de décès par accident **10 000 €**
- Capital en cas d'invalidité permanente totale et partielle par accident (franchise relative de 20%) **30 000 €**

QUI PEUT S'ASSURER ?

Toute personne scolarisée de moins de 30 ans effectuant un déplacement en Australie ayant souscrit un contrat de frais médicaux de l'OSHC.

Ce contrat répond aux exigences d'obtention de Visas pour les Programmes " Vacances Travail ".

RÔLE D'ETUDIANT ASSISTANCE

- Etudiant Assistance prend en charge le remboursement de tous vos frais médicaux, chirurgicaux, par suite d'accident ou de maladie dans la limite du tarif conventionné par l'OSHC.
- En cas de problèmes sérieux : CGEA assistance vous prend en charge directement 24 h/24.

CE QUI N'EST PAS GARANTI :

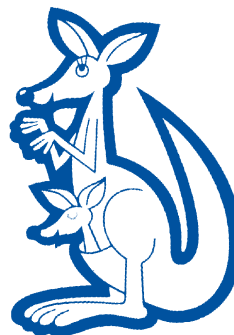
- les conséquences d'affections congénitales ou acquises dont le diagnostic a été porté antérieurement à l'adhésion ;
- la chirurgie esthétique, les maladies psychiatriques et/ou psychosomatiques, les cures ;
- les traitements expérimentaux non validés par les autorités médicales ;
- les dommages provoqués intentionnellement par l'assuré, le risque nucléaire ; la guerre, le suicide, l'usage de la drogue, l'alcoolisme, les rixes ;
- les conséquences d'une infection par le virus de l'immuno déficience ;
- D'autres exclusions figurent dans les conditions générales.

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

En cas d'hospitalisation, vous présentez votre carte à l'établissement hospitalier qui se charge de prendre contact avec le centre d'assistance.

Frais Médicaux : vous réglez les soins et vous les adressez au Centre de gestion qui vous remboursera par retour.

AUSTRALIE



AVANTAGES
D'ETUDIANT
ASSISTANCE

- Une compagnie représentée dans le monde entier.
- Vous n'avez pas de questionnaire santé à remplir.
- Vous n'avez pas de délai d'attente avant d'être assuré.

POUR SOUSCRIRE

ou obtenir toutes informations complémentaires
adressez-vous au correspondant
indiqué ci-dessous

- Par retour, vous recevrez votre carte ETUDIANT ASSISTANCE vous accordant immédiatement les garanties du contrat.
- Pour les groupes, nous consulter.

MODIFICATIONS - ANNULATIONS

- Si pour une raison quelconque, vous ne pouvez partir en Australie comme prévu, retournez de suite la carte ETUDIANT ASSISTANCE aux fins d'annulation et de remboursement ou de modification de date de départ.
- De même si vous revenez en France plus tôt que prévu, nous pourrions vous rembourser la période non courue.
- Dans tous les cas, les frais d'intervention sont de 25 €.